

# COMMISSION PERMANENTE

---

Séance du 24 octobre 2005

---

CP 05/10-37

## **AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT DE SALLES A USAGES MULTIPLES COMMUNES D'ALBIAS ET DONZAC**

---

### **I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

### **II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 €, réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

### **III - DEMANDES PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés dans le tableau suivant et de me faire connaître votre décision.

**• DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE CLASSIQUE**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>1) DONZAC</b> Restructuration et aménagement de la salle à usages multiples	45 896	19 000	26 896	12 %	<b><u>2 280 €</u></b>
<small>œ Observation : En application des dispositions du règlement financier départemental, une 2<sup>ème</sup> tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la Commune et pro-grammée sur l'exercice budgétaire 2006.</small>					

**• DEMANDE PRESENTEE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PAYS**

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION-NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	PROPOSITION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE
<b>2) ALBIAS</b> Création de la maison des associations	193 980	180 000	-	20 %	<b><u>36 000 €</u></b>
<small>œ Observation : Préfinancement accordé le 16.09.05. Dossier présenté dans le cadre du Contrat de Pays Midi-Quercy – Année 1.</small>					

**TOTAL 38 280 €**

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041436, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2005.....	<b>300 000 €</b>
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes.....	<b>183 381 €</b>
Engagé à la Commission Permanente de ce Jour.....	<b>38 280 €</b>
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour .....	<b>221 661 €</b>
Disponible.....	<b>78 339 €</b>

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 24 octobre 2005**

CP 05/10-37

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COMMUNES  
POUR LA CONSTRUCTION OU L'AMENAGEMENT  
DE SALLES A USAGES MULTIPLES  
COMMUNES D'ALBIAS ET DONZAC**

---

**I - PROJETS SUBVENTIONNABLES**

Depuis 1981, pour favoriser le développement de la vie associative et culturelle, le Conseil Général accorde aux communes des subventions pour la création de salles de réunion ou à usages multiples (construction d'un bâtiment ou aménagement de bâtiments existants).

**II - FINANCEMENT DEPARTEMENTAL**

La subvention départementale est calculée sur la base du coût HT des travaux, limité à 19 000 € par projet et éventuellement porté à 38 000 €, réparti en deux tranches sur deux exercices.

Les taux de subvention varient de 12 à 36 % selon le potentiel fiscal de la commune, et sont majorés de 50 % si la population est inférieure à 300 habitants, et de 30 % si la population est supérieure ou égale à 300 habitants et inférieure à 500 habitants.

**III - DEMANDES PRESENTEES**

La Commission Permanente ayant délégation de compétence pour statuer sur les demandes, je vous serais obligé de bien vouloir examiner les dossiers présentés et de me faire connaître votre décision.

Je vous précise que ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au Budget Départemental de l'exercice en cours, article 2041436, sous-fonction 74.

Autorisation de programme 2005.....	<b>300 000 €</b>
Engagé aux précédentes Commissions Permanentes.....	<b>183 381 €</b>
Engagé à la Commission Permanente de ce Jour.....	<b>38 280 €</b>
Engagé cumulé suite à la Commission Permanente de ce jour .....	<b>221 661 €</b>
Disponible.....	<b>78 339 €</b>

## DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1<sup>er</sup> avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

– Accorde les subventions départementales suivantes d'un volume global de 38 280 €:

- *Demande présentée dans le cadre de la politique classique*

COMMUNE OPERATION	COÛT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTE- MENTALE
<b>1) DONZAC</b> Restructuration et amé- nagement de la salle à usages multiples SUMR/STP01937	45 896	19 000	26 896	12 %	<b><u>2 280 €</u></b>
- <u>Observation</u> : En application des dispositions du règlement financier départemental, une 2 <sup>ème</sup> tranche de dépense subventionnable plafonnée à 19 000 €HT pourrait être accordée à la Commune et pro-grammée sur l'exercice budgétaire 2006.					

- *Demande présentée dans le cadre d'un contrat de Pays*

COMMUNE OPERATION	COUT EN €HT	DEPENSE SUBVENTION- NABLE EN HT	RELIQUAT SUR PLAFOND	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DEPARTE- MENTALE
2) <b>ALBIAS</b> Création de la maison des associations SUMR/STP01850	193 980	180 000	-	20 %	<b><u>36 000 €</u></b>
– <u>Observation</u> : Préfinancement accordé le 16.09.05. Dossier présenté dans le cadre du Contrat de Pays Midi-Quercy – Année 1.					

**TOTAL**

**38 280 €**

- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 2041436, sous-fonction 74 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,